académie Strasbourg

direction des services départementaux de l'éducation nationale Bas-Rhin

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Strasbourg, le 1er décembre 2015

Le Directeur académique des services de l'Education nationale du Bas-Rhin

à

Mesdames et messieurs les institutrices, instituteurs et professeurs des écoles du Bas-Rhin

S/c de Mesdames et Messieurs les inspecteurs de l'Education nationale chargés de circonscription du premier degré

DIVISION DU 1ER DEGRE
Bureau de la formation continue

Affaire suivie par
Peggy KREMPP-ARCHER

Téléphone
03 88 45 92 44
Télécopie
03 88 61 43 15
Courriel
Peggy.krempp@ac-strasbourg.fr
Adresse
65 avenue de la Forêt-Noire
67083 Strasbourg Cedex

Horaires
du lundi au vendredi
de 8h 30 à 12h
sur rendez vous
de 13h 30 à 17h

Objet : Formation de préparation au Diplôme d'Etat de Psychologue Scolaire (DEPS) – Année scolaire 2016-2017
Réf. : Décret n° 89-684 du 18 septembre 1989 portant création du DEPS et arrêté du 16 janvier 1991 relatif au DEPS

Une formation de préparation au diplôme d'Etat de psychologue scolaire se déroulera, conformément aux textes cités en référence, durant l'année scolaire 2016-2017.

Pour être admis à suivre le cycle de formation, les candidats doivent remplir les conditions cumulatives définies par l'article 3 du décret susvisé :

- Etre fonctionnaire titulaire d'un corps d'enseignant du premier degré
- Avoir effectué trois années de services effectifs d'enseignement dans une classe avant l'année de formation
- Justifier de l'obtention de la licence de psychologie avant l'entrée dans le cycle de formation.

Pour tous les candidats, les dossiers devront comporter :

- Un CV retraçant le cursus professionnel et universitaire, les formations suivies et le cas échéant les publications réalisées
- La copie de la licence de psychologie ou l'attestation d'inscription à la licence
- Un état de services
- Une lettre de motivation dûment argumentée.

Les dossiers de candidature pourront être retirés à la direction des services départementaux de l'Education nationale du Bas-Rhin, Division du premier degré, Bureau de la formation continue, auprès de Peggy KREMPP-ARCHER (bureau 502) ou être transmis sur demande (peggy.krempp@ac-strasbourg.fr).

Ils devront être retournés à la même adresse, portant l'avis de l'inspecteur de l'Education nationale, pour le **lundi 18 janvier 2016**, délai de rigueur.

Pour le Directeur académique,
L'inspecteur de l'Education nationale adjoint

Jean-Baptiste LADAIQUE